L'évêque lui répondit : « Quel que soit l'embarras qui pour nous doive en résulter, je ne voudrais pas contrarier les vues de la Providence et revenir sur un semi consentement denné, mais si vous quittez l'enseignement, j'aime à penser qu'au tombeau du divin Sauveur vous ne serez point inspiré pour quitter le diocèse qui vous a vu naître, où vous êtes estimé, aimé. »

Des circonstances indépendantes de la volonté de M. Priou lui firent une nécessité (du moins il le crut ainsi) de revenir sur sa première demande et de ne pas profiter du congé qui lui était accordé. Il reconstitua lui-même le personnel de sa maison. M. Eugène Goupil remplaça M. Chollet, laissant sa chaire de seconde à un des fils les plus distingués de Mongazon, M. Henri Dénéchau, l'évêque actuel de Tulle. Contraint de prendre un genre de vie moins sédentaire que celle de l'enseignement, M. Gardais quitta aussi le collège cette même année. Il avait révé d'y passer sa vie, d'en écrire l'histoire; il partit avec douleur et fut vivement regretté de ses collègues et de ses élèves. Son successeur fut l'abbé Allereau, précédemment professeur de sixième.

L'administration de M. Priou continua sans notable incident jusqu'en 1855 où par raison d'économie Mgr Angebault crut devoir supprimer deux surveillants, en réduisant à deux les trois divisions des élèves. Aussitôt informé, le supérieur écrivit à l'évêque: « Monseigneur, M. Bompois m'a communiqué hier le désir que vous exprimez sur l'utilité qu'il y aurait à réduire nos trois divisions à

deux, en supprimant notre division des petits.

« Permettez-moi, Monseigneur, d'exposer brièvement à Votre Grandeur les raisons qui rendent cette mesure impraticable au

moins pour le moment.

D'abord matériellement, elle exige des dispositions nouvelles qui demandent du temps. Les petits ont leur salle d'études, leur dortoir, leur réfectoire, leur cour de récréation séparée par un mur. Il faudra pour changer cet état de chose des travaux d'appropriation.

« 2º N'y a-t-il pas un inconvénient sérieux à revenir sur un arrangement dont les parents sentent si bien et vantent tout haut les avantages? Avantages pour la santé: les petits se lèvent durant toute la mauvaise saison plus tard que les autres élèves, sans néanmoins rien perdre de leurs études, attendu que pendant l'hiver ils ne vont à la sainte messe, sur la semaine, que le jeudi. Ayant leurs promenades en particulier, on ne leur fait faire que des marches proportionnées à leurs forces. Avantages du côté de la moralité surtout, pour qu'étant moins nombreux, ils sont mieux surveillés; parce que aussi séparés comme ils sont des jeunes gens de 15, 16 ans et au-dessus, ils se trouvent éloignés des occasions qui naissent du mélange des petits avec ceux de cet âge.

3º Ainsi organisée, notre division des petits engage un certain nombre de parents à nous confier leurs enfants, et ce sont précisément les mieux payants, Monseigneur, je puis vous l'assurer, qui goûtent cette séparation et les soins qu'elle procure à leurs enfants. De telle sorte que je suis sûr de ne pas m'avancer trop en disant que si on économise par la suppression de la troisième division une somme de 1.000 fr. on en perdra certainement plus de 4 à 5.000.